



Droit des locataires agés

Par **lafouine**, le **18/09/2013** à **09:24**

Bonjour,

Mon bailleur doit poser des fenetres en hiver, chez des personnes de plus de 70 ans et malades, peut on refuser l'accès de l'appartement.

Merci

Par **amajuris**, le **18/09/2013** à **11:08**

bjr,

en principe le locataire ne peut pas refuser l'accès à l'appartement pour des travaux d'amélioration en application de l'article 7 de la loi 89-462 qui précise:

" Le locataire est obligé :

e) De laisser exécuter dans les lieux loués les travaux d'amélioration des parties communes ou des parties privatives du même immeuble, les travaux nécessaires au maintien en état, à l'entretien normal des locaux loués, ainsi que les travaux d'amélioration de la performance énergétique à réaliser dans ces locaux ; les dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article 1724 du code civil sont applicables à ces travaux ;".

cdt

Par **moisse**, le **21/09/2013** à **17:29**

Bonjour,

Dans quelques jours selon la loi ALUR bientôt votée, vous pourrez vous opposer au bailleur sur décision judiciaire en vue d'annuler ou différer ces travaux.